

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.059

L'An Deux Mille Trois, le 30 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 JUIN 2003

DATE D'AFFICHAGE

20 JUIN 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjointes,

Melle BARRAUD-DUCHERON, M. BUJARD, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par Mme DURAND
M. COASSIN représenté par M. BUJARD
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST.

ABSENTS-EXCUSES : M. MERLE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONVENTION POUR LE DEVOIEMENT DES CANALISATIONS D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE SUR LA RN 150 ET LA RD 145**

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de l'aménagement de la rocade ROYAN/SAINT-GEORGES DE DIDONNE, la Direction des Infrastructures Départementales a réalisé la construction de deux giratoires nécessaires au raccordement de la RN 150 à ROYAN et de la RD 145 à SAINT-GEORGES DE DIDONNE.

Des canalisations d'adduction d'eau potable appartenant à la Ville de ROYAN étaient situées dans l'emprise du chantier.

Le dévoiement des canalisations a été effectué dans le cadre de l'opération.

Il était convenu que la Ville de ROYAN confierait à la C.E.R. l'exécution des travaux et adresserait un titre de recette au Conseil Général pour obtenir le remboursement des travaux estimés à 104.008,77 Euros.

Pour ce faire, les services du Conseil Général ont établi une convention relative au déplacement de ces réseaux d'eau potable.

Monsieur le Rapporteur propose à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement sur le projet de convention ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 04 juillet 2002,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention relative au déplacement des canalisations d'eau potable sous les giratoires de la rocade ROYAN/SAINT-GEORGES DE DIDONNE avec le Conseil Général
- d'inscrire les dépenses et les recettes correspondantes au titre du budget supplémentaire 2003

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 juillet 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS